



VAL-DE-VESLE

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 JUILLET 2025**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ouverte à 20h à la mairie.

✓ **Membres présents :**

Tous les membres en exercice, sauf Mme Micheline BELLOUIN, excusée, qui donne procuration à Mme Isabelle PERRIN.

✓ Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.

✓ Le PV du dernier Conseil Municipal est approuvé par tous les conseillers présents.

✓ M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.

-
- M. le Maire tient à féliciter Mme Eden LEICHTENAUER en tant qu'écrivaine pour la parution de son premier roman « la complainte des moules et des frites » paru chez l'Harmattan début juillet.
 - M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour plusieurs devis :
 - ⇒ La réparation d'une des horloges de l'église de Wez, pour un montant de 806,20 € TTC par la société HAEZEBROUCK basée à Saint-Memmie dans la Marne. Jusqu'à présent, c'était la société BODET de Villeneuve d'Ascq, dans le Nord, qui avait en charge les réparations et la maintenance des 2 églises de la commune ; mais le devis proposé pour cette réparation était de 1688,40 € TTC. Il a donc été décidé de changer de société et de confier également la maintenance à la société HAEZEBROUCK pour réaliser des économies.
 - ⇒ La conception de 9 panneaux d'informations (qui seront installés aux cimetières, au parc des Grands Bois etc.), pour expliquer la végétalisation des cimetières, les haies sèches, les zones sauvages et les jachères fleuries, pour un montant de 875 € HT par la FREDON (réseau national qui intervient principalement sur des missions de surveillance du patrimoine végétal français, de gestion des espèces nuisibles à la santé humaine, la santé des végétaux et la santé environnementale).
 - ⇒ L'isolation des combles de la maison du camping, pour un montant de 3 452,50 € HT, par la société FERTEC de Val-de-Vesle.
 - ⇒ La pose de 2 prises extérieures devant le foyer rural ainsi que l'éclairage d'un local de rangement au presbytère, pour un montant de 946,79 € HT, par la société DLG ELEC de Val-de-Vesle;

Ordre du jour :

1. Subvention :

Mme Karine HUART présente à l'assemblée la demande de subvention déposée par une association et discutée lors de la commission « Créer du lien/Vie locale ».

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'allouer, au titre de l'année 2025 :

⇒ une subvention de 200 € à l'association « Judo club des Petites-Loges » qui compte 13 licenciés de la commune de Val-de-Vesle.

2. Composition du Conseil communautaire 2026-2032 :

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Communauté urbaine du Grand Reims sera composée, à partir de 2026, de 209 membres (205 actuellement).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'adopter l'accord local fixant à 209 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

3. Emploi saisonnier 2025 :

M. le Maire propose, comme chaque année, de créer un poste saisonnier pour assurer les fonctions d'adjoint technique (pour l'entretien des espaces verts, des voiries, des bâtiments communaux et du matériel technique) durant les congés légaux ou pour surseoir au remplacement de l'agent titulaire en cas de maladie ou d'absence exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition faite par M. le Maire, pour la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2025.

4. Avenants pour le marché du gymnase :

Pour la bonne exécution des travaux en cours du gymnase, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'autoriser M. le Maire à signer les différents avenants de plus ou moins-values pris ou qui seront pris, tout le long de l'exécution du marché,

5. Parc de la mairie :

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'au sujet du réaménagement du parc de la mairie :

- ⇒ le marché public a été déposé ;
- ⇒ la clôture de ce marché sera effective le 17 juillet ;
- ⇒ 13 entreprises ont retiré un dossier ;
- ⇒ à compter du 17 juillet, l'analyse sera faite par les paysagistes du bureau d'études METAMORPHOSE ;
- ⇒ la commission d'appel d'offres se réunira le 4 septembre à 18h30 et sera suivie d'un Conseil municipal à 19h30 pour entériner les choix.

6. Divers :

- ⇒ Au vu des dégâts faits par les sangliers sur notre commune, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne (FDC51) souhaite que le marais soit inclus dans un plan de chasse. La réflexion est en cours.

La séance est levée à 20h30.